

Fédération des Scouts de la République Démocratique du Congo

« FESCO asbl »

Équipe Nationale aux Ressources Adultes



Politique Nationale de la Gestion des Ressources Adultes

*Résolution n° 012/2009 de la 1^{ère} Conférence Nationale extraordinaire tenue à Kinshasa, du 27
au 31 octobre 2010*

REMERCIEMENTS

Nous remercions sincèrement les personnes ci-après qui ont contribué à la réalisation de ce manuel. Il s'agit de :

CONCEPTION ET REALISATION :

Adolphe MBENZA-wa-MIESE, Commissaire national à la Gestion des Ressources Adultes.

COLLABORATION :

- 1- Bertin MAKOLO MUSWASWA
- 2- Clément TSHIBANGU TSHILUMBA
- 3- Gilbert MUSSUMBA
- 4- Alain Théodore NZAU MAVAMBU
- 5- Jean Barthélemy TSHISUKU KASHAMA
- 6- Alphonse SEBALE

COMMISSIONS TECHNIQUES :

- 1- Richard BADIBANGA MUTEBA
- 2- Jean-Jean M. BAMBI BAVEWA NKEMBO
- 3- Henriette DIAKIESE NDUDI
- 4- Emmanuel DINUABANZA MANU
- 5- Joseph KALOMBO KABEYA
- 6- René KANZA LUVUALU
- 7- KASSANDA TSHIPEPELE
- 8- Joseph LITOFÉ LOKONDA
- 9- Jules Antoine MITIMA WA MUSHAYUMA
- 10- Jules MWILA NSEKESHA
- 11- André Noël NGENGO NSIKALANGU
- 12- Caroline NKENDA KIMINU
- 13- Philippe NZAZI TUNGADIO BUNA
- 14- Zacharie NZOMONO SOMA
- 15- René SIMALO-GO-KOYAMBI
- 16- Christophe TUMBA NGALAMULUME
- 17- Jackson WADI LUYEYE

REDACTION ET MISE EN PAGE

Mlle Edith MAKUNSA MANIENGI
Mr Dominique DIAMAN KAMBETCH
Mr Gaudens ILUNGA wa ILUNGA

EDITION ET IMPRESSION

Editions Universitaires Associées (UNIKIN)

PREFACE

AVANT-PROPOS

Dans les milieux scouts de la République Démocratique du Congo, le manuel sur la Politique nationale de la Gestion des Ressources Adultes de la FESCO-asbl était attendu comme un premier enfant dans un jeune couple.

Ce manuel tant attendu est l'œuvre des membres de l'Equipe nationale à la formation et de quelques personnes ressources qui n'ont ménagé aucun effort pour apporter leur contribution à cette œuvre commune. C'est avec enthousiasme qu'ils ont travaillé, en ayant à l'esprit l'efficacité de ceux qui sont appelés à encadrer les scouts dans notre pays. Nous leur devons une fière chandelle, tout comme au Commissaire général, le professeur Bertin MAKOLO MUSWASWA sous le mandat duquel ce travail s'est réalisé. Il y a veillé avec une attention particulière.

Nous tenons à remercier vivement tous ceux et toutes celles qui, à travers tout le pays, ont participé à la conception, à l'élaboration et à la production de ce manuel.

Nos remerciements s'adressent aussi à tous ceux et à toutes celles qui n'hésiteraient pas à nous faire parvenir leurs remarques ou suggestions sur le contenu de ce manuel afin que nous puissions le parfaire ; et ce faisant, améliorer la formation et l'encadrement des jeunes que la nation nous confie à travers la confiance des parents et diverses instances tant laïques que religieuses.

Puisse donc ce manuel servir les responsables scouts comme un bistouri entre les mains d'un chirurgien.

Adolphe MBENZA-WA-MIESE
Commissaire National à la Gestion
des Ressources Adultes

Politique Nationale de la Gestion des Ressources Adultes

**RÉSOLUTION N° 012/2009
DE LA 1^{ère} CONFÉRENCE
NATIONALE
EXTRAORDINAIRE
Kinshasa, octobre-novembre 2009**

La Conférence Nationale,
Réunie en session extraordinaire à Kinshasa du 27
au 31 octobre 2009 ;

- *Satisfaite de l'exécution par l'Équipe Nationale de la Résolution n° 004/2009 relative à la mise en place des commissions de travail et à la convocation de la 1^{ère} Conférence Nationale extraordinaire adoptée lors des assises de la 4^{ème} Conférence Nationale tenue à Kinshasa du 18 au 22 octobre 2008 ;*
- *Convaincue de la nécessité de doter la FESCO asbl d'une Politique Nationale de Gestion des Ressources Adultes ;*

1. ACCUEILLE avec joie le travail fourni par la Commission de la *Gestion des Ressources Adultes* ;
2. ADOPTE le texte de la *Politique Nationale de Gestion des Ressources Adultes* en tant que politique courant les normes de mobilisation, de mobilisation, de formation, de soutien et d'évaluation des ressources adultes au sein de la FESCO asbl.
3. RECOMMANDE à l'Équipe Nationale de travailler sur la gestion des ressources adultes, de produire des manuels nécessaires pour sa diffusion.
4. ENJOINT à toutes les Associations provinciales Scoutes qui composent la FESCO asbl de s'y conformer dans sa mise en œuvre.

Ainsi adopté par la Conférence Nationale des Scouts de la République Démocratique du Congo lors de sa 1^{ère} session extraordinaire tenue à Kinshasa du 27 au 31 octobre 2009, à laquelle ont siégé les délégués officiels des Associations provinciales des Scouts du Bandundu, du Bas-Congo, du Katanga, du Kasai Occidental, du Kasai Oriental, de Kinshasa et du Nord-Kivu.

Le Bureau de la Conférence,

INTRODUCTION

De nos jours, la formation des responsables adultes s'appuie sur le sens des responsabilités et l'esprit inventif de chaque Organisation membre pour que partout au monde soit offerte une expérience unique à travers laquelle, les chefs scouts puissent découvrir les valeurs, les méthodes et les techniques du Scoutisme ainsi que la manière de les mettre en œuvre dans leur environnement particulier pour le bénéfice de la croissance des jeunes.

Le Scoutisme est un style de vie, une façon de vivre, un ensemble des valeurs et des buts, un esprit que l'on développe, qu'on acquiert et qu'on apprend à maîtriser dans la vie de tous les jours.

Pour apporter une contribution concrète à la réalisation de la mission du Mouvement, la valeur du Scoutisme au sein d'une OSN/ASN est fonction de trois facteurs, à savoir :

- La valeur de ses cadres, c'est-à-dire des ressources adultes adéquates, disponibles et bien formées ;
- Des programmes progressifs, attrayants et variés pour les jeunes ;
- Une gestion saine et efficiente du Mouvement.

Depuis l'existence du Scoutisme en République Démocratique du Congo, on s'est toujours préoccupé – sans jamais proposer quelque chose de concret – de la mise en œuvre d'une Politique Nationale de la gestion des ressources adultes devant offrir aux responsables scouts l'opportunité de gérer le Mouvement suivant une vision commune. Nous avons tous navigué sans boussole, sans organisation concertée, chacun faisant du sien sans aucune référence.

Il fallait qu'une équipe assez perspicace arrive et s'y penche, sur recommandation de la 4^{ème} Conférence Nationale Ordinaire de la FESCO-asbl tenue à Kinshasa au mois d'octobre 2008 (voir la Résolution n° 004/2008).

Le travail s'articule sur 6 chapitres, à savoir :

- 1- Notion d'Adultes dans le Scoutisme.
- 2- Gestion des ressources adultes.
- 3- Inventaire et description des postes des responsables adultes.
- 4- Uniforme et insignes des responsables adultes.
- 5- Système de formation des responsables adultes.
- 6- Distinction honorifique de la FESCO-asbl

Quant aux résultats escomptés, nous voulons, comme la présente Politique a été adoptée, qu'elle soit soutenue et suivie par tous et que le Scoutisme dans notre pays puisse fonctionner de façon concordante et efficiente du point de vue du fond que de la forme.

CHAPITRE 1 :

NOTION D'ADULTES DANS LE SCOUTISME**1.1. PREAMBULE**

Dans le document « *Vers une Stratégie pour le Scoutisme* » adopté par la 31^{ème} Conférence Mondiale du Scoutisme à Melbourne, le Comité Mondial indiquait ce qui suit, nous citons :

- « De nombreuses associations parviennent difficilement à recruter des responsables possédant les qualités requises, une formation préalable adéquate, un engagement sérieux à la tâche, et le désir de développer les compétences et attitudes complémentaires que leurs fonctions requièrent ».
- « De nombreuses associations ont de la peine à offrir à leurs responsables une formation adéquate. Ceci peut affecter l'organisation d'activités pour tous les niveaux de responsabilité ou la qualité et la pertinence des activités de formation proposées ».
- « Beaucoup d'associations ne parviennent pas à contrôler la durée des mandats de leurs responsables. Dans de nombreux cas, la rotation des responsables est trop rapide alors que dans d'autres, certains responsables occupant des postes clés y demeurent trop longtemps », fin de citation.

En application de la Résolution 2/88 de la 31^{ème} Conférence Mondiale du Scoutisme qui « ...recommande fermement que tous les niveaux de l'Organisation Mondiale suivent les indications fournies dans ce document afin de permettre au Mouvement de continuer à grandir et à offrir de meilleurs services pour le bénéfice des jeunes », le Comité Mondial à la Formation a préparé « Adultes dans le Scoutisme »

1.2. DEFINITIONS DE LA NOTION « D'ADULTES DANS LE SCOUTISME »

1.2.1. Le Scoutisme est un Mouvement de jeunesse dans lequel les adultes accompagnent les jeunes et leur apportent leur soutien.

Par **jeune**, nous entendons un garçon ou une fille, âgé de 6 à 25 ans (cas de la FESCO-asbl), qui adhère au Mouvement scout et qui progresse suivant un programme ; lequel sous-entend :

- 1- L'ensemble de ce qu'il fait dans le scoutisme : **les activités**
- 2- La manière dont il le fait : **la méthode scoute**
- 3- La raison pour laquelle il le fait : **le but**.

Par **adulte**, nous entendons par contre une personne arrivée au terme de sa croissance.

Et le législateur le définit comme étant toute personne qui a l'âge fixé par la loi pour pouvoir jouir du libre exercice de ses droits. Dans notre pays la République Démocratique du Congo, cet âge est fixé à 18 ans, et donc l'âge d'un scout aîné en voix de quitter la branche Compagnie pour le Clan. Mais alors peut-on considérer dans le Scoutisme au niveau de notre Fédération qu'un scout aîné qui atteint l'âge de la majorité qu'il est responsable adulte ? Bien sûr que non, car en plus de la notion d'âge, il existe d'autres critères scouts qui permettent de clarifier ce concept, notamment :

- La position sociale de la personne.
- Ses connaissances, compétences et attitudes scout.

- La fonction de responsabilité exercée en tant que responsable de jeunes, responsable d'adultes ou formateur.
- L'expérience acquise ; la capacité de faire profiter cette expérience aux jeunes ainsi que la faculté d'utiliser cette expérience pour appréhender certaines réalités et résoudre les problèmes auxquelles les jeunes sont confrontés.

Vu sous cet angle, le jeune qui joue encore au scoutisme à la Compagnie comme au clan ne peut pas être considéré comme un adulte dans le Scoutisme.

- 1.2.2. Les adultes dans le Scoutisme sont généralement des personnes ayant dépassées l'âge majeur, qui, possédant des compétences techniques, professionnelles ou spirituelles, assument des responsabilités variées au sein du Mouvement.
- 1.2.3. « **Adultes dans le scoutisme** » est une stratégie mise en place par l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout pour mieux gérer les adultes dans le Mouvement suite à plusieurs difficultés rencontrées par beaucoup d'associations en matière d'encadrement des adultes.
- 1.2.4. « **Adultes dans le scoutisme** » est également un ensemble des dispositions et des orientations relatives à la formation fonctionnelle et personnelle, et à la gestion permanente des responsables adultes nécessaires à l'accomplissement de la mission du Mouvement à tous les niveaux de la hiérarchie scoute.

1.3. DÉVELOPPEMENT PERSONNEL DES RESPONSABLES ADULTES

- 1.3.1. Le Scoutisme en tant que Mouvement éducatif pour les jeunes ne peut être géré avec efficacité que si les responsables adultes à tous les niveaux sont motivés ; et ce développement tient compte de la personne en dehors de ses responsabilités scout, dans le souci de renforcer son image de marque.
- 1.3.2. De tout temps, le Scoutisme a apporté beaucoup de soin à la formation des responsables, mais cette formation le plus souvent n'a été considérée que sous son aspect fonctionnel pendant la période de service. Or le développement personnel des responsables adultes adopte une approche globale tout en étant spécifique dès le départ quant aux compétences requises afin d'aider chaque responsable à « *devenir ce qu'il doit être* » et ainsi de mieux en mieux à même de répondre aux besoins particuliers du Scoutisme (voir Manuel International de Formation, Section 200, Rubrique 201/5).
- 1.3.3. L'adulte qui accompagne le jeune dans son éducation doit, en plus de ses tâches fonctionnelles, se préoccuper de son propre développement. Ceci est totalement en accord avec les Principes Fondamentaux du Scoutisme qui spécifient clairement que le Scoutisme est également fondé sur le principe que l'homme devrait assumer une certaine responsabilité dans le développement de ses propres capacités.

Bref, la progression de l'adulte dans le Scoutisme – **scout un jour, scout toujours** – se définit aussi comme étant son cheminement personnel en dehors du Mouvement. Ce cheminement s'articule sur deux plans, à savoir :

- Le plan des **valeurs** qui s'inspirent du But du Scoutisme et qui trouvent leur expression dans la Loi scoute, la Promesse, les Principes, les Vertus, la Devise et la Prière.

- Le plan des **compétences** qui sont à la portée de tout scout adulte et qui l'aident à se faire dans la vie une carrière utile, à servir la cause de Dieu et de la patrie, à servir la société en toute circonstance et s'occuper de son propre développement.

Et le Scoutisme doit l'aider à s'y conformer.